

INFOS T.H.C.B

Magazine mensuel
de la fédération Textile Habillement Cuir et Blanchisserie

la
cgt

JUIN 2025

435



**Avec la CGT on s'organise
dans nos entreprises pour défendre les salarié·es**

Edito

03

**Verre&Céramique,
THCB : unir nos forces
pour bâtir l'avenir**

Hexcel

05

**Une lutte pour les
conditions de travail
exemplaire**

Elections CSE

07

**Sous-traitants,
donneurs d'ordres, on
s'organise avec la CGT !**

Informez-vous



thcb-cgt.fr

**LES
RDV
DES
JEUDIS
11H**

WEBINAIRES

Nos experts décryptent pour vous l'actualité sous toutes ses dimensions : économiques, sociales et environnementales.



SECAFI
GROUPE ALPHA

www.secafi.com

- » **OS & CSE** : comment anticiper la **directive européenne sur la transparence des rémunérations** ?
- » **Préparez vos NAO** en vous basant sur une analyse comparée des accords.
- » Remise en cause du critère d'ancienneté dans vos **ASC** !
- » Enquêter et agir face au **harcèlement**.
- » **Budget des CSE et RSE** : vers des pratiques responsables, durables et attractives pour les salariés ?
- » **Entreprise en crise** : agir face à un projet de restructuration.
- » **Partage de la valeur** : Quels enjeux pour les syndicats face aux évolutions économiques ?
- » **Quelles nouvelles frontières pour le travail** ? Plus de flex ? Moins de télétravail ?
- » **Durabilité et CSE** : transformer les indicateurs environnementaux en outils de négociation.
- » **Intelligence artificielle** : comment agir en tant que CSE ?
- » **Enquête en Santé au travail** : plus qu'une obligation, un outil de prévention.
- » **Seniors, pénibilité et usure professionnelle** : négocier, compenser, agir et prévenir.



Scannez le QRcode pour vous inscrire



20, rue Martin Bernard 75013 PARIS

☎ 01 53 62 70 00 | ✉ contact@secafi.com | www.secafi.com



Unir nos forces pour bâtir l'avenir



Hassen Nassi
Secrétaire général

Le 18 et le 19 juin dernier, plus d'une centaine de camarades, ont répondu présent, à l'appel de la direction fédérale, pour assister au CNF (comité national fédéral).

Un moment démocratique mémorable, au cours duquel, les délégués venus représenter leurs champs professionnels, se sont réunis pour échanger, et réfléchir ensemble aux plans d'actions de nos luttes syndicales, mais aussi, pour écrire ensemble une nouvelle page de l'histoire de notre fédération.

Durant toute la durée du CNF, à travers plusieurs témoignages poignants, nous avons partagé le même constat : Les salariés de nos branches subissent de plein fouet l'inflation, les bas salaires et la dégradation des conditions de travail.

Pendant que les profits explosent, les salaires minima sont rattrapés par le SMIC, signe d'un profond mépris pour notre travail et nos compétences.

Travailler ne devrait jamais rimer avec précarité.

Cette situation est d'autant plus inacceptable, que nous continuerons à revendiquer haut et fort, que nous méritons des salaires décents, des conditions de travail respectueuses, et la reconnaissance de nos métiers essentiels.

Pour contrer les attaques patronales comme l'intensification du travail, le mépris de la pénibilité, et le recul des droits sociaux et syndicaux, une seule réponse : lutter en construisant le rapport de force par la mobilisation collective.

Alors que les industries que nous représentons traversent une période de mutation profonde, entre désindustrialisation, pressions néolibérales, et bouleversements technologiques, l'heure n'est plus à l'attentisme ni à la division.

Elle est à l'union, au rassemblement, et à la reconquête de notre force syndicale, pour imposer ensemble nos revendications, et obtenir des avancées concrètes.

C'est dans cette dynamique que s'inscrit le projet d'union de notre fédération, avec celle du Verre & Céramique, pour tenter de relever les défis de demain.

Aujourd'hui, nous pouvons le réaliser ensemble, pour être plus forts, plus efficaces, et plus visibles, afin de défendre les salariés, et porter haut les revendications de la CGT.

L'union de nos deux fédérations ouvrirait des perspectives immenses de développement, de syndicalisation et de renforcement de la CGT dans nos territoires et nos entreprises.

À noter aussi, que ce projet s'inscrit dans la continuité de l'histoire de nos fédérations, dans le respect des identités et des spécificités de chacun. Il s'appuie notamment sur des valeurs communes que sont, la solidarité, l'égalité, la dignité, la défense des savoir-faire et des conditions de travail.

Il permettra également, une mise en commun de nos forces et de nos expériences pour mieux répondre aux défis de demain, que sont les mutations industrielles, la transition écologique, l'impact des nouvelles technologies, ou encore la bataille pour maintenir et développer des garanties collectives dans nos branches.

Sans surprise, ce projet a reçu un accueil favorable, et le mandat pour avancer a été largement adopté par notre CNF, afin que les travaux se poursuivent collectivement et démocratiquement, dans la transparence, jusqu'au prochain congrès fédéral, seul habilité à statuer définitivement.

Unis, nous préserverons nos droits et construirons des perspectives d'avenir pour les salariés.

L'heure est venue d'agir, avec conviction, solidarité et confiance.

Soyons solidaires, soyons organisés, soyons déterminés !

En avant pour renforcer la CGT et bâtir ensemble l'avenir de nos fédérations ! ■

**Unir notre fédération THCB
avec celle du Verre&Céramique
pour être plus forts, plus efficaces,
et plus visibles, afin de défendre
les salariés, et porter haut
les revendications de la CGT**

Grève à Lacoste sur la journée de solidarité !

Depuis de nombreuses années, le syndicat CGT Lacoste revendique que la "journée de solidarité" soit prise en charge exclusivement par l'entreprise.

En effet, la loi impose que chaque entreprise reverse 0,3% de la masse salariale brute à l'URSSAF.

que les financiers à la tête de ce groupe ne connaissent qu'une seule règle, celle de l'argent.

Les modalités d'accomplissement de cette journée sont fixées par la convention collective, l'accord de groupe ou l'accord d'entreprise/établissement. À défaut d'accord collectif, c'est l'employeur qui définit les modalités après consultation du CSE. Les choses s'arrêtent là, car toutes les entreprises ne fixent pas cette journée de la même manière.

Une remarque tout de même, dans les grands groupes et les entreprises où la culture de la négociation reste prégnante, les choses se passent généralement assez bien pour les salariés. C'est tout autre chose à Lacoste, qui malgré être un grand groupe qui dégage énormément de profit, et où la culture de négociation est en place depuis des décennies, nous gardons une direction arc boutée sur ses dogmes. On finit par comprendre assez vite



Toute cette approche n'a pas échappé au syndicat CGT, qui fait tous les ans de ce lundi de Pentecôte un enjeu majeur pour que les salariés se mettent en grève et arrêtent de travailler gratuitement. En effet, si l'employeur paye à l'URSSAF une contribution de solidarité d'autonomie de 0,3%, toujours est-il que ces mêmes salariés qui travaillent gratuitement produisent une journée en plus de production pour le compte de l'employeur, qui lui ne se bouscule pas pour partager les bénéfices de cette journée avec les salariés. Le tract d'accompagnement du syndicat CGT, publié à plusieurs centaines d'exemplaires dans les entreprises à Troyes, Croncel et Verdun, pour appeler à la grève ne disait pas autre chose : « La journée de solidarité, ce n'est pas de la solidarité, c'est de l'Arnaque ! Et un cadeau royal au patronat ».



Régulièrement actualisé, le résumé de la convention collective textile est disponible sur le site de la fédération en rubrique droit/textile www.thcb-cgt.fr



Malgré deux jours d'appel à la grève cette année, manifestation interprofessionnelle le 5 et journée de solidarité le 9 juin, les salariés de Lacoste ont répondu présent à chaque fois, avec un avantage marqué pour la journée de la Pentecôte. Bravo au syndicat CGT qui a su mener ces deux grèves en même temps et continue à exiger comme chaque année que la journée de solidarité soit prise exclusivement sur les dividendes du groupe Lacoste. ■

Un syndicat départemental THCB 69 qui se développe

Pour cette deuxième année de création du syndicat THCB du Rhône, le secrétaire général, Stéphane Veyet, fédère des délégués de plusieurs entreprises du textile habillement cuir et blanchisserie.

- L'intérêt de ces réunions est multiple, elles permettent :
- ✓ De faire un point sur l'actualité sociale (abrogation de la retraite à 64 ans, diminution des droits pour les privés d'emploi...), mais aussi d'aborder l'évolution du droit du travail (congés payés en cas d'arrêts maladie...).
 - ✓ D'échanger sur les négociations dans nos branches professionnelles (grilles de salaires, congés pour évènement familial...).

- ✓ D'échanger entre délégués CGT sur les problématiques et les avancées, afin les expériences des uns servent aux autres.

Trois ou quatre fois dans l'année, ces réunions de syndicats départementaux permettent de prendre de la hauteur sur les problèmes du quotidien rencontrés dans l'entreprise et de s'organiser collectivement.



N'hésitez pas à contacter la fédération pour vous aider à vous structurer en syndicat départemental (thc@cgt.fr). ■

Conditions de travail: la lutte exemplaire des salariés d'Hexcel

Les salariés d'Hexcel Fibers Roussillon sont en grève illimitée depuis le 15 juin 2025, afin que la direction ouvre une négociation sur des droits liés aux conditions et à la pénibilité du travail.

Soutenez la lutte des salariés d'Hexcel en participant à la caisse de grève !



**PAS DE NEGOCIATIONS
PAS DE REDEMARRAGE**

HEXCEL : LA DIRECTION REFUSE TOUJOURS L'OUVERTURE DES NEGOCIATIONS.

Nous demandons l'ouverture de négociations sur :

- L'attribution de 4 jours de congés supplémentaires pour les postés en 5x8
- La reconnaissance des contraintes du travail en équipes successives
- La journée de solidarité pris en charge par l'entreprise (0,3% reversé à l'état)
- L'attribution des 2 jours supplémentaires de fractionnement à tous les salarié-es
- PMO : respect de l'accord

Et la fin de la répression syndicale !!!

Notre syndicat et plusieurs de ses militants font l'objet d'attaques inacceptables : pressions, convocations disciplinaires, entraves à l'action syndicale et au droit de grève... Elle vise à faire taire celles et ceux qui défendent les droits des salarié-es.



Malgré l'arrêt total de la production avec plus de **80 % des salariés en grève**, la direction n'a rien trouvé de mieux que de mettre l'entreprise à l'arrêt et de laisser les salariés végéter avec leurs revendications.

Une motion de soutien a été adressée à l'ensemble des salariés en lutte par notre Comité National Fédéral de la CGT. Il est encore temps pour cette direction irresponsable de jouer l'apaisement et d'ouvrir enfin une négociation ! ■

Profits colossaux, optimisation d'aides publiques,
mépris du « dialogue social »

Une honte pour cette société américaine qui dégage des profits colossaux, optimise toute l'année les aides publiques mais reste incapable d'entendre les revendications des salariés et de redistribuer la moindre partie par la négociation collective, le compromis et l'accord collectif. La méthode de management et de dialogue social uniquement par le mépris !

4 jours de congés en plus réclamés pour les salariés en 5x8

Loin de se démoraliser, les salariés et leur syndicat CGT continuent à exiger les fruits de leurs efforts, comme l'attribution de quatre jours de congés supplémentaires pour les salariés postés en 5x8, la reconnaissance des contrats du travail en équipes successives et l'attribution de deux jours de fractionnement à tous les salariés. Des mesures équitables permettant de reconnaître des contreparties à la pénibilité et les difficiles conditions de travail des salariés en production.



**Motion de soutien et de solidarité
aux camarades de l'entreprise HEXCEL
en lutte pour la reconnaissance de leurs droits.**

Les délégués du comité national fédéral THCB, réunis ce vendredi 20 juin à Montreuil, expriment leur soutien total aux travailleurs de l'entreprise HEXCEL, mobilisés au péage du Roussillon en Isère.

Depuis 15 jours, les salariés ont cessé le travail pour revendiquer l'ouverture de négociations sur l'instauration de congés de repos supplémentaires pour pallier la pénibilité du travail en 5x8.

Une demande légitime que la direction refuse toujours d'entendre.

Aujourd'hui, plus de 80 % des salariés sont en grève dans une mobilisation exemplaire, conduite collectivement et avec solidarité. Face à cette détermination, la direction reste sourde, arc-boutée sur ses positions dogmatiques, sans faire la moindre proposition pour sortir de l'impasse.

Pire encore, elle tente de briser la mobilisation en laissant volontairement l'activité de l'entreprise à l'arrêt, dans une stratégie de démoralisation inacceptable.

Les délégués du Comité National Fédéral appellent l'ensemble des salarié-es des sites des Avenières et de DAGNEUX, appartenant également au groupe HEXCEL, à rejoindre massivement le mouvement. Ils exigent que la direction ouvre sans délai de réelles négociations avec les grévistes.

Nous appelons tous les syndicats de nos professions qui le souhaitent à soutenir financièrement cette lutte.

Fait à Montreuil, le 20 juin 2025

Fortes chaleurs : nouvelles obligations pour protéger les salariés

Alors que la CGT alerte chaque été sur les risques provoqués par les fortes chaleurs au travail, de plus en plus longues et intenses avec le dérèglement climatique, un nouveau décret (n° 2025-482 du 27 mai 2025) vient prévoir enfin plusieurs obligations à l'encontre de l'employeur. Si celles-ci sont insuffisantes à garantir la santé et la sécurité des travailleur-euse-s, elles sont une étape utile à connaître et à faire respecter.



Sont désormais obligatoires un ensemble de mesures en cas de fortes chaleurs (pour les définir, le décret renvoie aux indices de vigilance de Météo France, alors même que la température au travail dépend beaucoup des bâtiments de son entreprise, et nous savons que dans nos branches les usines sont très différentes les unes des autres...).

Pour réduire les risques liés à cette chaleur, l'employeur doit notamment :

- mettre en place **des procédés de travail** réduisant ou supprimant l'exposition à la chaleur (dispositifs filtrant ou occultant, ventilateurs, brumisateurs...);
- **aménager les lieux et postes de travail** ;
- **adapter les horaires de travail** afin de limiter la durée et l'intensité de l'exposition et de prévoir des périodes de repos ;
- **augmentation de l'eau potable fraîche mise à disposition** des travailleurs (en cas d'absence d'eau courante, il faut prévoir au moins 3L d'eau par salarié-e par jour) ;

- **fourniture d'équipements de protection individuelle** permettant de limiter ou de compenser les effets des fortes températures ou de se protéger des effets des rayonnements solaires ;
- mettre en place un **protocole de secours** pour les salarié-es qui travaillent seul-es.



L'INRS juge dangereux un travail physique au-delà de 28°C et sédentaire au-delà de 30°C



Ces mesures doivent être renforcées pour les salariés vulnérables du fait de leur âge ou de leur état de santé. À noter que si le décret ne définit pas ce qu'il



nomme une « température adaptée compte tenu de l'activité des travailleurs et de l'environnement dans lequel ils évoluent », il existe des recommandations officielles en la matière. L'Organisation Mondiale de la Santé vient en effet la fixer entre 16 et 24°C et l'Institut National des Risques professionnels (INRS) juge dangereux un travail physique au-delà de 28°C et sédentaire au-delà de 30°C.

Des règles à intégrer dans le DUERP

Vous pouvez par étape vous saisir de ces nouvelles obligations, pour les faire appliquer mais également pour intégrer cette problématique des fortes chaleurs au sein de l'entreprise, notamment dans le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP). ■



Lire le communiqué CGT : « Travail par fortes chaleurs : une avancée... au goût d'inachevé »



Sous-traitants et donneurs d'ordres on s'organise avec la CGT !

La CGT continue de s'implanter dans la maroquinerie car les conditions de travail comme les salaires sont loin d'être à la hauteur. Les salariés de la Maroquinerie d'Albon, dans la Drôme, entreprise de 250 salarié-es qui appartient au groupe Goyard, se sont organisés avec le syndicat.

Les élections se sont déroulées le 20 mai dernier, et succèdent à un cycle électoral où la direction avait là aussi évité la présence de syndicats au CSE laissant la place libre aux élus dits « sans étiquette ». Cette fois-ci, le travail syndical a porté ses fruits, avec l'aide des Unions Locales de Roussillon et de Saint Vallier et de l'Union Départementale de la Drôme.

Des élections préparées avec méthode à l'aide des outils mis à disposition par notre fédération

La CGT a ainsi pu utilement négocier le PAP (protocole d'accord préélectoral) et distribuer des tracts pour informer les salariés de la tenue des élections et de la constitution d'une liste syndicale, avec les outils mis à disposition par notre Fédération.

Anticiper les élections CSE pour gagner !
Conseils et tracts adaptables à retrouver sur :
www.thcb-cgt.fr



Malgré un climat hostile à notre syndicat CGT, indépendant des directions, **5 sièges sur 9 remportés dans le 1^{er} collège**

Grâce à l'implication de plusieurs salariés de l'entreprise, la CGT a pu déposer au 1er collège une liste complète. Face à notre liste CGT, une liste CFDT s'est soudainement constituée, autour des anciennes élu-es « sans étiquette ». Dans ce climat manifestement hostile à un syndicat indépendant des directions, les résultats sont à la hauteur de notre investissement : avec **un fort taux de participation (86%)**, nous remportons 5 sièges sur 9 dans le 1er collège, et la CFDT remporte les 2 sièges du 2nd collège où nous n'avions malheureusement pu présenter de candidat.

Avec plus de 44% des suffrages valablement exprimés, la CGT est plus que représentative (représentativité à partir de 10%) et pourra ainsi, en plus de sa présence en force au CSE, participer activement aux négociations collectives d'entreprise. Félicitations aux syndiqués élus et merci à tous ceux qui ont participé à cette belle réussite !



Les conditions de travail chez les donneurs d'ordre doivent s'améliorer sans tirer les salaires vers le bas dans la sous-traitance.

Dans ce secteur de **40 000 salariés**, les échanges entre les salariés des différents sous-traitants se poursuivent et des discussions ont lieu avec ceux des donneurs d'ordre. Notre objectif syndical est simplement que les conditions de travail chez les donneurs d'ordre s'améliorent et que les salaires ne soient pas tirés vers le bas par ceux pratiqués en sous-traitance. C'est aussi pour cela que la CGT mène un travail spécifique pour augmenter les salaires chez les sous-traitants.

Continuons à se syndiquer à la CGT pour connaître ses droits et s'organiser collectivement : seul on va vite, ensemble on va loin ! ■

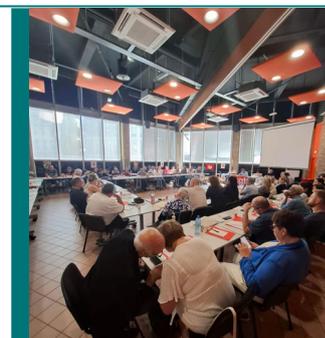


Retrouvez sur www.thcb-cgt.fr
(rubrique Droit/Cuir/Maroquinerie)
le résumé de la convention collective maroquinerie.
Plus simple,
scannez
le QRCode



Premiers retours en images du Comité National Fédéral THCB

Notre Comité National Fédéral s'est tenu les 19 et 20 juin derniers à Montreuil, au siège de la CGT.



Près de 100 délégué·es ont pu échanger et débattre pendant près de 2 jours de leurs conditions de travail, leurs salaires, de l'évolution de nos productions et sur comment mieux s'organiser syndicalement.

L'occasion pour chacun·e d'apprendre des problématiques et avancées chez les uns et les autres, se former pour ses mandats et de prendre de la hauteur dans ce temps long qu'est le syndicalisme.

C'est dans une perspective de renforcement syndical que le Comité a donné mandat à la direction fédérale pour travailler à l'union de notre Fédération du Textile, Habillement, Cuir, Blanchisserie et celle de Verre & Céramique.

Ces deux journées se sont déroulées dans une ambiance fraternelle et conviviale, partie intégrante de notre syndicalisme CGT !



Notre prochain journal sera notamment consacré au compte-rendu de ces travaux. ■



Mensuel édité par la Fédération THCB
263 rue de Paris
Case 415
93514 Montreuil

Tél. 01 55 82 84 89
Email : thc@cgt.fr
Site internet : www.thcb-cgt.fr
Direction de la publication : Maurad Rabhi

Imprimerie ADDAX - Tél. 01 55 82 84 10
N° de commission paritaire : 1229 S 06717
N° ISSN : 2780-6901
Dépôt légal : JUIN 2025



thcb-cgt.fr